



Staffmatch

Intérim - CDD - CDI

Charte des achats responsables

Les engagements de Staffmatch envers ses fournisseurs

Le service achat s'engage à :

- Toujours respecter strictement les lois et les réglementations ;
- Sélectionner les fournisseurs selon un processus de sélection transparent et équitable, en fonction de critères objectifs, incluant notamment l'impact RSE des produits et services proposés ;
- Expliquer clairement les raisons de non-sélection des prestataires non retenus ;
- Respecter la confidentialité, notamment dans le cadre de la RGPD, et les droits de propriété intellectuelle ;
- Interdire toute rétribution, prestation ou avantage financier, direct ou indirect ;
- Négocier de manière professionnelle ;
- Veiller au respect des engagements pris, et au respect des délais de paiement définis avec le prestataire ;
- Mettre en place des relations basés sur l'intérêt mutuel et le long-terme avec les prestataires ;
- Donner l'opportunité aux prestataires de faire part de leur appréciation de la qualité de la relation, et des axes d'améliorations possibles.

Les engagements des fournisseurs vis-à-vis de Staffmatch

Engagements environnementaux

Les fournisseurs s'engagent à :

- Minimiser les risques environnementaux et prendre en compte ces risques lors de la conception des produits et services ;
- Mesurer leur performance environnementale avec des indicateurs clairement identifiable, en complément d'un système de Management qui intègre la politique RSE ;
- Responsabiliser leurs collaborateurs concernant la production de déchets, et mettre en place des dispositifs destinés à limiter le gaspillage et à optimiser le recyclage ;

Engagements sociaux

Les fournisseurs doivent respecter les conditions de travail requises par la législation française, et par les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Les engagements de Staffmatch en pratique

L'engagement achats responsables prend particulièrement les formes suivantes :

- Utilisation de vaisselle durable (tasses, couverts, assiettes ...) pour éviter l'utilisation de vaisselle jetable ;
- Fourniture d'objets publicitaires respectueux de l'environnement ;
- Sensibilisation des collaborateurs au respect de l'environnement avec une communication interne et une signalétique adaptée ;
- Sélection et évaluation des prestataires selon une grille de notation objective, et conforme à la norme ISO 9001 ;
- Évaluation régulière de la performance environnementale, selon des critères objectifs, précis et stables dans le temps, en conformité avec la norme ISO 14001. Cette évaluation donne systématiquement lieu à la mise en place d'actions correctives ;
- Nettoyage écologique de la flotte de véhicules, réalisé par l'entreprise sociale et solidaire Laveo (insertion par l'activité professionnelle) ;
- Produits de traitement pour le ménage respectueux de l'environnement (bicarbonate, savon noir, vinaigre blanc...) ;
- Achats écoresponsables de fournitures de bureau ;
- Intégration de l'aspect environnemental dans la gestion de la flotte automobile : voitures électriques ou voitures hybrides électrique/essence. Augmentation sensible de la part des véhicules hybrides/électrique, conversion systématique des véhicules essences en véhicules hybrides/électriques ;
- Sélection des bâtiments intégrant une dimension environnementale lors de la recherche de nouveaux locaux ;